

Date de la  
convocation :  
31 janvier 2023

**03. Budget  
Primitif 2023 du  
CCAS**

**Nombre de membres**

◆ En exercice	15
◆ Présents	9
◆ Votants	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :** Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

**Absent :** Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

**BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS**

**Vu** le débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'orientations budgétaires voté par le conseil d'administration du CCAS en date du 18 janvier 2023,

**Vu** le budget primitif de la commune voté par le conseil municipal le 2 février 2023,

Il vous est proposé de voter le budget du Centre Communal d'Action Sociale, par chapitre.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section de fonctionnement à la somme de **401 635€**.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section d'investissement à la somme de **23 814€**.

Concernant les secours du CCAS, ils seront imputés à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles ».

**Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le budget primitif 2023 du budget principal.**

Le Président du C.C.A.S.  
signé  
Alain DENIZOT